

Conseil général du 20 juin 2017

Rapport du Conseil communal

5. Ratification des dépassements budgétaires et approbation des comptes de l'exercice 2016 de la Commune mixte de Val Terbi et des bourgeoisies de Montsevelier, Vermes et Vicques

Comptes 2016

Les comptes ont été vérifiés par notre fiduciaire pour la partie municipale. Quant aux comptes des 3 bourgeoisies, ils ont été vérifiés par la CGVF.

La commune boucle l'exercice 2016 sur un bénéfice de 65'000 francs alors que le budget prévoyait un déficit de 80'000 francs.

Bourgeoisies

- Montsevelier : excédent de revenus de 9'000 francs (excédent de charges de 5'000 francs au budget). La fortune s'élève à 504'000 francs. Ce bon résultat découle d'une année sans investissements. Cependant, la dette de la bourgeoisie envers la commune augmente de 9'000 francs pour s'établir à 269'000 francs. Pas de dépassement budgétaire.
- Vermes : bénéfice de 14'000 francs contre excédent de revenus de 11'000 francs au budget. Ce résultat meilleur que prévu découle d'éléments extraordinaires. La fortune s'élève à 780'000 francs. Liquidités restreintes à nulles. Pas de dépassement budgétaire.
- Vicques : excédent de charges de 1'000 francs (excédent de revenus de 14'000 francs au budget). Fortune de 1,7 million. Pas de problèmes de liquidités. Pas de dépassement budgétaire. Rien de particulier à signaler.

Une séance réunissant les 3 commissions bourgeoises, le CC et la CGVF a été organisée en avril 2017. La fragilité financière de 2 des 3 bourgeoisies a été évoquée. Les discussions ont aussi porté sur les solutions structurelles qui pourraient être étudiées à long terme. Les bons résultats de 2016 sont rassurants, mais ils ne doivent pas occulter la capacité d'autofinancement très réduite.

Variations importantes par rapport au budget

- *Allocation de fusion (rubrique 0875 du compte de fonctionnement)*

Pour la première fois en 2017 la commune ne bénéficiait plus des 222'000 francs de l'allocation de fusion.

- *Secours d'assistance (0600.366.00) et Action sociale (0650.361.00)*

150'000 de dépenses supplémentaires par rapport au budget pour le secours d'assistance. Cependant, ces dépenses sont prises à la répartition des charges, ce qui nous a permis de payer 160'000 francs de moins pour la facture de l'action sociale. Au final, ces deux postes, qui présentent de grandes variations par rapport au budget, se compensent.

- *Impôts sur les personnes morales (0910.401.00)*

Cet impôt a rapporté presque 100'000 francs de plus que la prévision basée sur les recommandations du canton.

Dépréciations comptables extraordinaires et provisions (opérations comptables)

Les comptes 2016 ont été contrôlés de manière détaillée par Revicom. Les bons résultats de l'année ont permis quelques mesures comptables extraordinaires :

- *Dépréciation du patrimoine financier*

70'000 francs d'amortissement extraordinaire sur la Zard (0820.330.00). Suite à cette opération comptable, la valeur résiduelle de la Zard au bilan s'élève à 70'000 francs.

- *Provisions*

Sur recommandation de la fiduciaire, la provision sur élimination d'impôts a été augmentée de 30'000 francs et celle sur débiteurs douteux de 55'000 francs.

- *Amortissement du patrimoine administratif (0820.331.00)*

Certains petits nouveaux investissements terminés ont été ajoutés. De plus, ce poste comprend un amortissement extraordinaire sur un actif « fantôme » qui résulte de la remise de notre réseau d'eau au ESVT. Au final ce poste est 108'000 francs plus élevé que le budget.

Autofinancement

Les bons résultats enregistrés cette année ont permis de porter l'autofinancement à 1,12 million. Ce résultat est encourageant, car il est basé sur une année « normale » qui ne comprend pas de revenus extraordinaires. En ce sens, cette somme est la plus élevée obtenue par notre jeune commune.

Pour rappel, les dépenses en cours ou prévues sont nombreuses : halle de Montsevelier, accueil petite enfance et écoliers, éclairage public, SEVT, berges, mais aussi de conséquents rattrapages en matière d'infrastructures (routes, canalisations, isolation des bâtiments). L'autofinancement de 1,12 million, bien que réjouissant dans une approche historique, devra être mis en perspective avec une planification à moyen-long terme au début de la prochaine législature, afin de vérifier son adéquation avec les nombreux investissements à venir.

Dépassements budgétaires : à ratifier

3 dépassements budgétaires sont à ratifier :

- 1) Le poste 0600.366.00, secours d'assistance, dépassement de 150'000 francs
- 2) Le poste 0820.330.00, dépréciation du patrimoine financier, dépassement de 73'000 francs
- 3) Le poste 0820.331.00, amortissement du patrimoine administratif, dépassement de 107'000 francs

Appréciation du résultat

Les raisons principales de ce résultat supérieur aux prévisions sont :

- Des charges cantonales stabilisées ;
- Les intérêts des dettes toujours en baisse. Moins 10'000 francs par rapport à 2015 malgré l'ouverture du crédit de construction de la halle de Montsevelier ;
- Les impôts d'entreprises en hausse de 100'000 francs par rapport au budget ;
- Les « lignes du budget » strictement respectées par les autorités.

Comparaison historique de 2013 à 2016

Les quelques remarques ci-dessous permettent de mettre en évidence quelques évolutions remarquables de notre commune en 4 ans. En particulier, ils expliquent au moins partiellement l'augmentation de notre capacité d'investissement.

- *Autofinancement* :
2013 : 300'000 francs / 2016 : 1,1 million
- *Point 01, autorités, administration générale (dépenses moins rentrées)* :
2013 : 661'000 francs / 2016 : 615'000 francs
- *Service de la dette* :
103'000 francs d'intérêts en moins !!! (260'000 en 2016 contre 363'000 en 2013)
- *Imposition* :
Augmentation de 600'000 francs, en partie imputable à la hausse de la quotité d'impôt

Services communaux

- **L'enlèvement des ordures** boucle sur un bénéfice de 10'000 francs.
- **Eaux usées** : 66'000 francs ont pu être attribués au fonds de réserve.
- Le poste « **cours d'eau et travaux hydrauliques** » a terminé sur un bénéfice de 104'000 francs (attribué au fonds de réserve).
- **Service des eaux** : attribution au fonds de réserve de 4'000 francs.

Conclusion

Les comptes 2016 ont été révisés par Revicom pour la municipalité et par la CGVF pour les bourgeoisies. La CGVF recommande l'acceptation de l'ensemble sous la forme qui vous est soumise. Le CC a accepté les comptes tels que présentés et les dépassements de budget dans sa séance du 16 mai 2017.

Le Conseil communal vous invite à accepter les comptes 2016 et à ratifier les dépassements budgétaires.

7. Raccordement du village de Montsevelier au SEDE

- a. Discuter et préviser un crédit de Fr. 1'540'000.- pour le raccordement des eaux usées du village de Montsevelier au SEDE
- b. Discuter et approuver une dépense préalable de Fr. 150'000.- pour des travaux anticipés dans le secteur Sous Vassa

Considérations générales

La station d'épuration de Montsevelier est maintenant âgée de près de 30 ans. Celle-ci ne fonctionne plus correctement. Par un défaut d'investissements continus, elle montre un état de fatigue avancé et réclame des investissements de réparation importants. De plus, des coûts de fonctionnement annuels sont à porter au budget de fonctionnement. Les différentes analyses de rejets effectuées par l'Office de l'environnement (ENV) ont montré que la station ne répond plus aux exigences légales depuis plusieurs années, avec des rejets d'eaux qui ne sont pas suffisamment traités. On peut aussi s'attendre à l'avenir à des exigences supérieures en matière d'épuration. D'autres petites stations communales de traitement des eaux ont été abandonnées notamment à Pleigne et à Welschenrohr au profit d'un raccordement à une station régionale. Ce projet a aussi le mérite d'une économie d'énergie pour notre commune.

Pour ces raisons, le Conseil communal (CC) s'est prononcé sur une solution de traitement des eaux usées de Montsevelier par le SEDE.

Considérations particulières

En février 2016 les autorités communales ont mandaté un bureau technique pour mener une étude de faisabilité avec comme cahier des charges de supprimer la station d'épuration de Montsevelier et raccorder les eaux usées du village de Montsevelier au SEDE de Soyhières.

Trois variantes ont été proposées. Le CC s'est prononcé favorablement pour une solution technique gravitaire en construisant un collecteur de Montsevelier jusqu'à Courchapoix, DN 200 mm d'une longueur de 3'375 m, pour rejoindre le collecteur intercommunal du SEDE existant en bordure de la Scheulte.

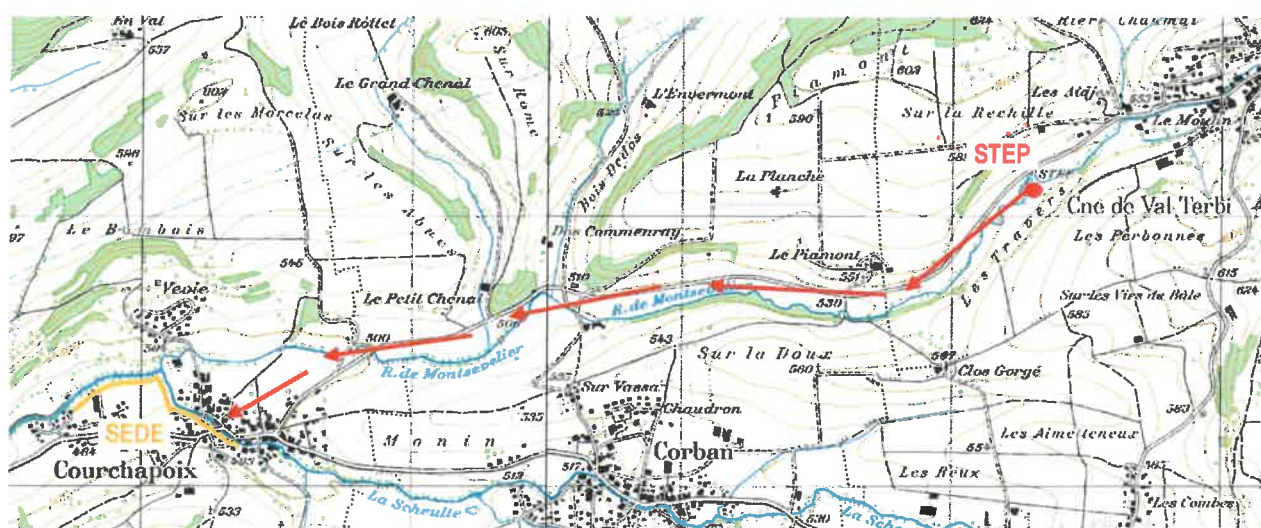


Figure 1 : Situation générale

Cette réalisation permettra une économie sur les coûts d'exploitation et d'entretien de la station d'épuration actuel dès la mise en service.

Montsevelier, transformation d'une STEP en BEP

La STEP de Montsevelier se compose actuellement d'un déversoir d'orage, d'un bâtiment technique, de bassins de différentes tailles et profondeurs et de deux bassins de polissage. Les infrastructures existantes seront partiellement réutilisées pour la réalisation d'un BEP (bassin des eaux pluviales). Cette stratégie de réutilisation offre un avantage important en termes d'écologie et d'économie.

Le bâtiment actuel est en bon état structural. S'il devait être transformé pour un autre usage, il sera bien entendu nécessaire de démonter les installations actuelles mais aussi de sécuriser les structures intérieures par de nouveaux aménagements.

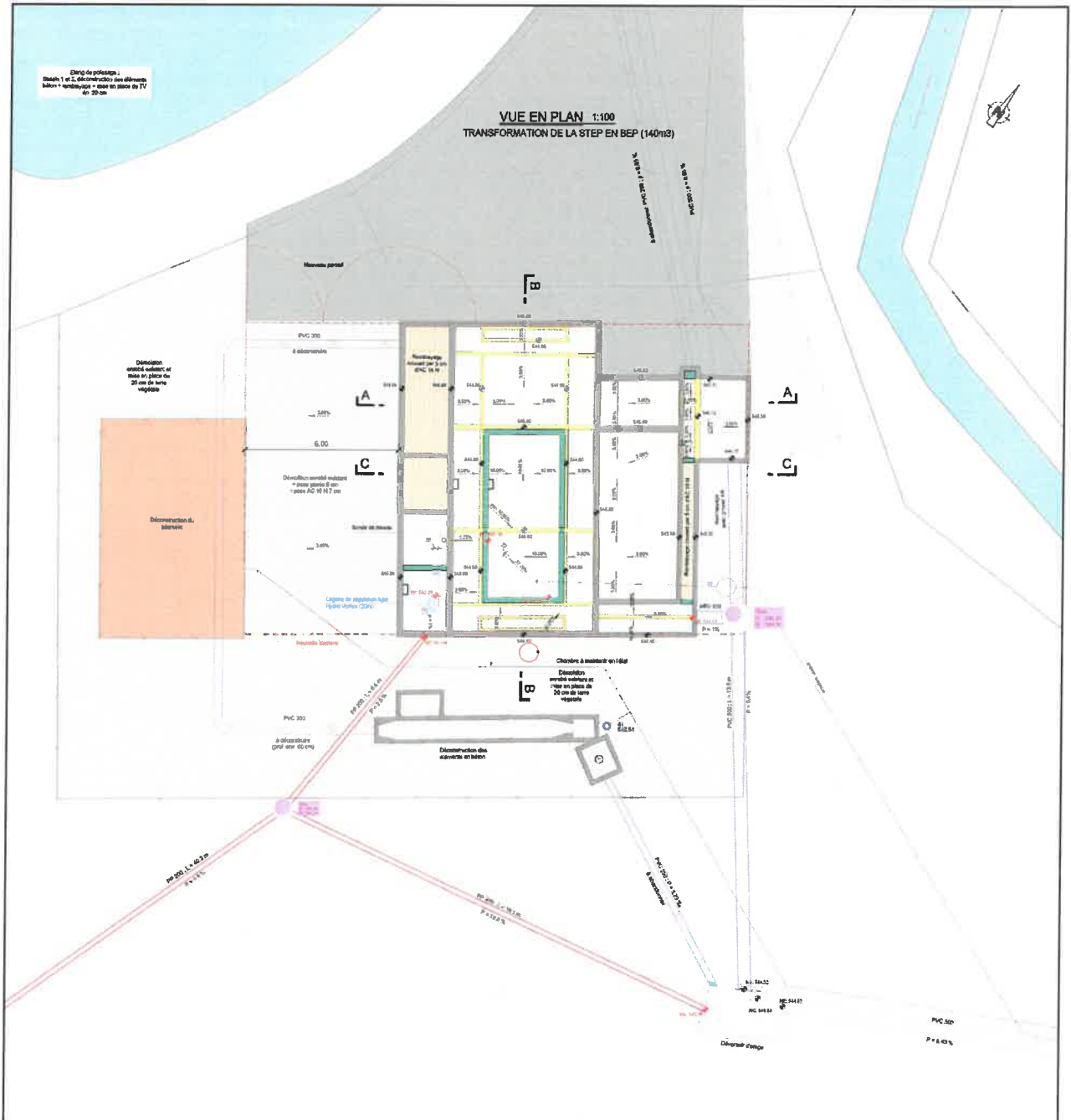


Figure 2 : Extrait de la transformation de la STEP en BEP

Courchapoix, traversée du village

Le tracé Montsevelier-Courchapoix implique de traverser le village de Courchapoix à travers le milieu bâti pour rejoindre un collecteur existant qui passe sous la Scheulte, juste en aval du bureau communal. La possibilité de réutiliser ce tuyau qui passe sous la rivière est une opportunité technique et économique intéressante.

La Commune de Courchapoix profitera de ces travaux pour réfectionner un tronçon de conduite d'eau et d'électricité à l'intérieur du village.

Un collecteur d'eaux usées existant sera réaffecté aux eaux claires, et la commune de Courchapoix contribuera financièrement à la construction d'un tronçon commun sur une longueur d'env. 420 m. Val-Terbi et Courchapoix profitent ainsi d'une synergie technique et financière.

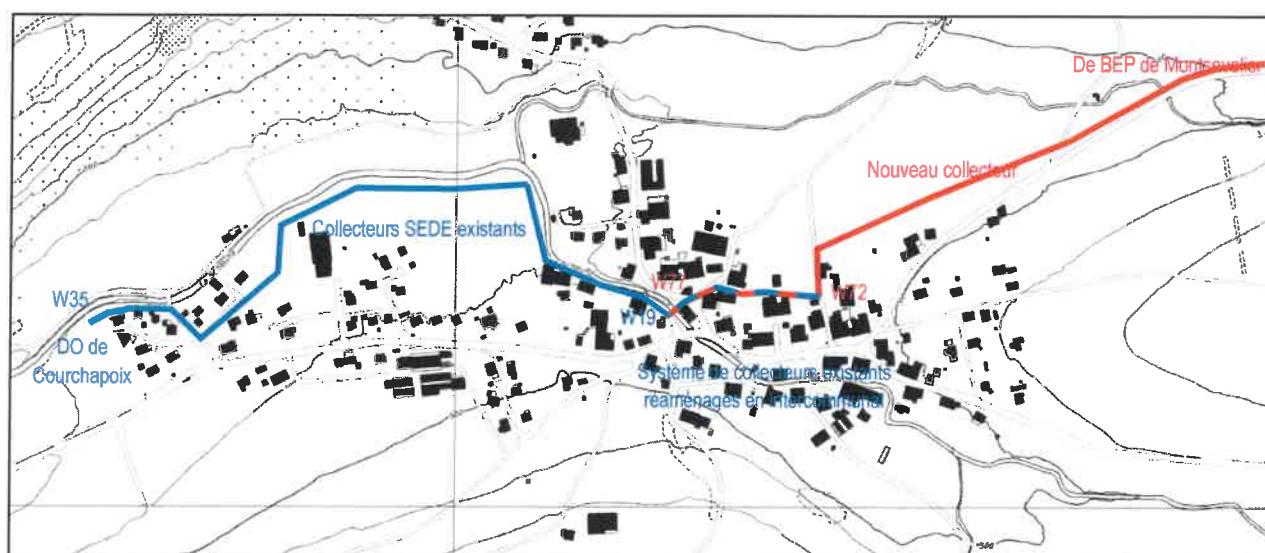


Figure 33 : Représentation des collecteurs existants et projetés dans Courchapoix

Délais de réalisation

Les travaux débuteront au printemps 2018 pour s'achever à l'automne 2018.

Le SEVT qui réalise actuellement une conduite de transport EP intercommunale, va réaliser des travaux dans le secteur « Sous Vassa » à Corban. Il y a une opportunité d'économie importante à saisir en réalisant les travaux en commun sur env. 400 m. Il s'agit de poser dans la même fouille la conduite d'eaux usées et la conduite d'eau potable. Ces travaux, sous réserve de l'accord du Conseil Général, seront réalisés courant septembre 2017

Coûts des travaux

Le devis estimatif fait état des coûts attendus suivants :

| | | | |
|---|---|-----|--------------|
| Etudes préliminaires | : | Fr. | 2'500.- |
| Acquisition du terrain, droit de superficie, pertes de culture, indemnités | : | Fr. | 43'954.- |
| Travaux de génie civil | : | Fr. | 946'634.- |
| Travaux de béton armé | : | Fr. | 195'443.- |
| Autorisations, taxes | : | Fr. | 147'300.- |
| Honoraires | : | Fr. | 146'532.- |
| Divers et imprévus (5%) | : | Fr. | 74'200.- |
| TVA (8%) | : | Fr. | 124'600.- ht |

Montant total Fr. 1'681'200.- TTC

Total du crédit global : Fr. 1'690'000.- TTC

Travaux anticipés et dépense préalable de Fr. 150'000.-

Une synergie est possible au lieu-dit « Sous Vassa » avec le projet de la conduite d'eau potable projetée par le SEVT (Syndicat des eaux du Val Terbi). Un tracé commun entre les deux projets permet effectivement une économie intéressante.

La superposition des plannings montre que les travaux dans ce secteur seront engagés en septembre pour la conduite d'eau potable alors que la conduite d'eaux usées serait réalisée au printemps 2018.

De ce fait, afin de permettre la synergie évoquée ci-dessus, le Conseil général est invité à statuer sur la libération d'un crédit préalable de Fr. 150'000.- permettant la réalisation de travaux anticipés sur le tronçon commun de la conduite d'eaux usées avec la conduite d'eau potable. Cela reviendrait à préfinancer ce tronçon avant le vote du solde du crédit de Fr. 1'540'000.- par le peuple en septembre prochain.

Subventionnement et participation de tiers

Le projet de raccordement intercommunal des eaux usées de Montsevelier au SEDE pourrait faire l'objet d'une aide cantonale.

En raison de la nouvelle loi sur la gestion des eaux (LGEaux), le système de subventionnement cantonal est en cours de refonte. Le taux exact de subventionnement n'est pas connu à ce jour ; il devrait être de l'ordre de 40 %.

Courchapoix, qui profitera du projet pour réaliser un assainissement d'une partie de ses conduites, participera aux coûts à hauteur de Fr. 74'000.- environ.

Préavis des commissions communales

La CGVF et la commission des travaux publics préavisent favorablement ce projet.

Préavis des Autorités

Le Conseil communal est convaincu de la nécessité de réaliser ce projet. C'est la raison pour laquelle, il invite le Conseil général à préavisier favorablement le crédit de Fr. 1'690'000.- nécessaire à sa réalisation.

Vicques, le 1^{er} juin 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



Handwritten signature of Michel Brahier in blue ink.

Michel Brahier
Président

Handwritten signature of Catherine Marquis in blue ink.

Catherine Marquis
Secrétaire